

FICHE SECURITE

SCIE A FORMAT GUILLET

NE PAS METTRE EN MARCHÉ SANS AUTORISATION DU PROFESSEUR !



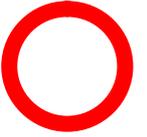
RISQUES POTENTIELS

- Risque de sectionnement des mains et des doigts par l'outil.
 - Risque de rejet des pièces vers l'arrière.
- Risque de projection de copeaux ou de morceaux de bois.
- Risque de percussion entre lame et guide/cape de protection.



LIMITES D'UTILISATION COURANTE

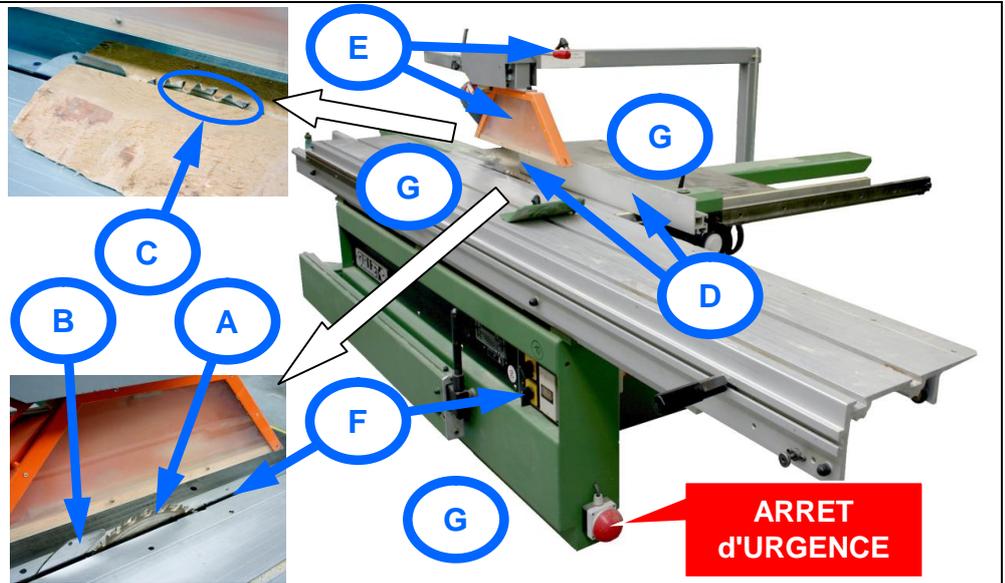
- Machine à utiliser uniquement pour le délignage de bois massif.
- Ne jamais incliner la lame de scie car la cape de protection n'est pas adaptée.
- Au démarrage, attendre 2 secondes entre les positions étoile et triangle.
- Une seule et même personne met en marche puis effectue le sciage.



PROTECTIONS COLLECTIVES

Maintenir le poste et ses abords propres et rangés après usinage.

PROTECTIONS INDIVIDUELLES OBLIGATOIRES :



CONSIGNES DE SECURITE

- Avant le démarrage, mettre l'aspiration en marche.
- Utiliser des servantes réglées en hauteur pour l'usinage de pièces longues.
 - Vérifier que les éléments réglables sont bloqués en position.
- Avant d'usiner, vérifier que personne ne se trouve derrière et dans l'axe de la scie.
 - Adapter la vitesse d'avance aux caractéristiques de la pièce à scier.
 - Utiliser un poussoir pendant l'usinage ou pour évacuer les chutes.
- Enlever les chutes (surtout entre la lame et le guide parallèle) et petits déchets régulièrement.
 - Pendant l'usinage, veiller à garder les mains hors de l'axe et de la périphérie de la lame.
 - Ne jamais ramener en arrière une pièce engagée.

A/ S'assurer que la lame est en bon état.

B/ S'assurer que le couteau diviseur est bien réglé.

C/ Régler la saillie de la lame par rapport à la pièce à scier.

D/ Régler le guide parallèle : la hauteur de guidage selon l'épaisseur de la pièce et son extrémité.

E/ Régler la cape de protection de la lame moins de 6 mm au-dessus de la pièce à usiner.

F/ Ne pas mettre en marche l'inciseur et s'assurer qu'il ne dépasse pas de la table.

G/ Aménager le poste de travail tout en conservant les zones de travail dégagées.



REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT OU D'ANOMALIE

Arrêter la machine (ARRET D'URGENCE : interrupteur "champignon").

Prévenir le professeur.

Prévenir les pompiers (18) et l'infirmerie (120).

